

Paris, le 15 mars 2022

Monsieur,

Je vous informe que le Gouvernement a l'intention d'engager la dissolution du groupement de fait « Groupe Antifasciste Lyon et Environs (GALE) », dont vous êtes l'un des dirigeants, sur le fondement du 1° de l'article L. 212-1 du code de la sécurité intérieure (CSI).

Fondé en 2013, le Groupe Antifasciste Lyon et Environs (GALE), constitue un groupement de fait incitant à la haine et à la violence, rassemblant de vingt à trente membres actifs et sympathisants, dont vous êtes l'un des fondateurs et dirigeants. Il s'identifie au travers de symboles communs, tels que son nom, son slogan « Pour un antifascisme autonome et révolutionnaire », son logo présent sur les publications des réseaux sociaux du groupement mais aussi sur des drapeaux, stickers, affiches et banderoles. Enfin, ce groupement utilise les réseaux sociaux comme vitrine de ses idées et agissements et a créé à cette fin plusieurs comptes qui disposent d'une audience de plusieurs milliers de membres. L'ensemble de ces éléments permet ainsi d'établir l'existence d'un groupement de fait au sens de l'article L. 212-1 du CSI.

La dissolution de ce groupement de fait est envisagée sur le fondement du 1° de l'article L. 212-1 et de l'article L. 212-1-1 du code de la sécurité intérieure selon lesquels « Sont dissous, par décret en conseil des ministres, toutes les associations ou groupements de fait : [...] 1° Qui provoquent à des manifestations armées ou à des agissements violents à l'encontre des personnes ou des biens ; [...] » et « Pour l'application de l'article L. 212-1, sont imputables à une association ou à un groupement de fait les agissements mentionnés au même article L. 212-1 commis par un ou plusieurs de leurs membres agissant en cette qualité ou directement liés aux activités de l'association ou du groupement, dès lors que leurs dirigeants, bien qu'informés de ces agissements, se sont abstenus de prendre les mesures nécessaires pour les faire cesser, compte tenu des moyens dont ils disposaient ».

En premier lieu, en cohérence avec sa ligne politique, le GALE inscrit sa stratégie dans la récurrence d'actions violentes, légitimées par un discours idéologique dirigé contre la violence et le racisme d'État.

Ainsi, le 6 novembre 2014, le GALE a participé à une manifestation, non déclarée, en « hommage à Rémi FRAISSE » réunissant environ 150 personnes. Après plusieurs tentatives de départ en cortège sauvage, contenues par les forces de l'ordre, les manifestants ont proféré des slogans hostiles et lancé des projectiles (pierres, bouteilles, encre, pétards), principalement en direction des policiers leur faisant face. Après la dispersion du rassemblement, un groupe d'une cinquantaine d'individus s'est reconstitué et a tenté d'incendier des poubelles et des palettes, commettant des dégradations par apposition de tags sur le mobilier urbain et les panneaux de signalisation. A cette occasion, seize personnes de ce groupe ont été interpellées, dont

Le 29 novembre 2014, lors d'une manifestation de 2 500 personnes contre le congrès du Front national, un groupe violent d'environ 300 militants s'est livré à de très nombreuses dégradations de biens et à de violentes prises à partie des forces de l'ordre (jets de bouteilles, de pavés). Plusieurs membres du GALE dont et vous-même étaient présents à cette manifestation. À noter qu'en amont de la manifestation, un texte, non signé mais invitant à une « manif offensive contre le Front National et le Racisme d'État »,

avait été publiée sur différents réseaux sociaux et sites Internet alternatifs. Ce texte, co-écrit par certains membres du GALE, invitait les participants à « une réaction dans la rue » en venant « déterminés...quitte à trouver la police sur notre route et à refuser de faire marche arrière ».

Les 4 et 5 février 2017, le GALE a organisé à Lyon « le week-end contre les assises présidentielles du Front National », évènement ayant mobilisé près de 200 activistes français et étrangers, au cours duquel des dégradations contre des agences immobilières et des banques ont été commises.

Le 7 octobre 2017, malgré l'interdiction prononcée par la préfecture, 60 manifestants d'ultra-gauche, dont vous-même, se sont rassemblés à Lyon pour s'opposer à une manifestation, également interdite, envisagée par le GUD Lyon, avec pour volonté d'en découdre. De même, le 17 décembre 2017, des militants du GALE et d'autres militants d'ultra-gauche se sont réunis malgré une interdiction de manifester, avec une volonté manifeste de passage à l'acte violent, ainsi que l'ont mis en évidence des contrôles de police ayant permis la découverte de bombes de peinture, de marteaux, de bâtons, de masques, de gants coqués et de couteaux.

Le 3 avril 2021, à votre initiative, 80 militants d'ultra-gauche, dont des membres du GALE parmi lesquels _____, ont déambulé dans Lyon pour dénoncer les dégradations, attribuées à des groupes d'extrême-droite contre la librairie autogérée « La Plume Noire » le 20 mars 2021 et ont pris à parti les forces de l'ordre, victimes de jets de projectiles.

Le 4 avril 2021, au lendemain d'une rixe ayant opposé des membres des communautés turque et kurde, 200 personnes dont des militants du GALE parmi lesquels vous comptiez, ont formé un cortège sauvage afin de manifester leur soutien à la cause kurde en dégradant un commerce d'alimentation turc.

À l'occasion du défilé du 1^{er} mai 2021 à Lyon, le GALE avait appelé quelques jours avant, sur sa page Facebook, à « une journée de lutte » et ses membres, dont vous étiez, ont perpétré des violences à l'encontre de manifestants de la CGT ou des forces de l'ordre avec des pétards et mortiers d'artifices, blessant ainsi 27 fonctionnaires de police. Les images de ces exactions ont été largement partagées sur des réseaux sociaux par le GALE qui les a revendiquées. De même, le 28 août puis le 4 septembre 2021, des sympathisants du GALE ont pris part à des manifestations contre le pass sanitaire, lesquelles se sont accompagnées de provocations et de jets de projectiles à l'encontre des forces de l'ordre. Dans les suites de la manifestation du 28 août, sept membres et sympathisants du GALE ont été interpellés les 21 et 22 septembre 2021, le tribunal judiciaire de Lyon vous ayant condamné le 4 novembre 2021, ainsi que trois autres membres du GALE, à une peine contraventionnelle pour violences volontaires sans ITT.

Enfin, le 22 novembre 2021, via son compte Twitter le GALE a appelé à s'opposer à la venue de Jordan Bardella, président par intérim du Rassemblement national, dans le quartier de la Guillotière à Lyon à l'occasion du tournage d'une émission télévisée. Le surlendemain, jour du tournage, 150 personnes se sont ainsi rassemblées, dont des militants du GALE, des projectiles ayant été lancés et des mortiers d'artifice tirés en direction du présentateur. De manière générale, le GALE revendique expressément « l'action directe comme un outil de lutte » et avoir « relayé ces dernières années plusieurs actions directes contre les groupes fascistes organisés et contre les symboles du capitalisme et de la répression », telles que la dégradation des locaux du bastion social, l'attaque du local des Identitaires de Lyon, l'attaque de l'Institut des sciences sociales, économiques et politiques (ISSEP) à Confluence, l'attaque des locaux de la police aux frontières à Lyon-part Dieu ou celle du consulat de Turquie à Lyon.

En deuxième lieu, le GALE, considérant que « l'Etat et sa police ne sont que des outils des dominants, de l'oligarchie économique », s'illustre tout particulièrement par ses invectives et appels à la haine contre les forces de l'ordre ainsi que les exactions et violences commises à leur encontre. La liste de ces faits est particulièrement éloquentes :

Le 20 décembre 2021, le GALE a publié sur Facebook, une photographie de divers autocollants antifascistes dont un, figurant une voiture de police en feu et dont le pare-brise est pulvérisé, entouré du slogan « 13 TOUT LE MONDE DETESTE LA POLICE 12 ».

Le 9 janvier 2022, le GALE a publié sur Twitter la photographie d'une banderole déployée sur ce qui semble un pont autoroutier proclamant « POLICE ASSASSINE JUSTICE COMPLICE ».

Le 5 mars 2022, le GALE, qui participait à la manifestation organisée contre Bayer, a soutenu la destruction par le feu des drapeaux français, européen et de la mairie de Lyon qui avaient été préalablement décrochés par les manifestants du bâtiment de la mairie du 9^e arrondissement. De même, le 10 mars 2022, sur Twitter le GALE a revendiqué son soutien au dégradation et aux violences commises en Corse par le partage d'un vidéo montrant des manifestants corses transportant au milieu de la foule des sacs remplis de projectiles pour viser les forces de l'ordre.

En troisième lieu, le GALE se montre très actif sur ses différents réseaux sociaux, appelant ses abonnés à « lutter » et légitimant le recours à la violence contre tous ceux qu'il considère comme ses adversaires, en particulier les mouvements d'extrême droite, « réserve armée et idéologique du capitalisme ». Certaines de ces publications génèrent des commentaires de même teneur qui ne font l'objet d'aucune modération de la part du groupement.

Ainsi, le 21 mai 2020 sur Facebook et le 22 mai 2020 sur Twitter, le GALE a revendiqué l'« Attaque du local du groupe fasciste » à savoir des tags réalisés sur les murs d'un local associatif et en publie les images : « MORT AUX NAZIS » ainsi qu'un dessin reprenant le jeu du « pendu » et le mot « NAZIS » dont chaque lettre est soulignée.

Le 7 août 2020, en commentaires d'un post Facebook relatant l'incendie d'une mosquée, que le GALE présente comme une attaque raciste, des sympathisants ont appelé à la vengeance : « On vas se venger », « grand ménage s'impose à Lyon camarade ! ».

Le 6 décembre 2020, après l'acte II de la « marche des libertés », le GALE a écrit sur Facebook qu'à « chaque occasion le bloc essaye de partir en manif sauvage, pour contester un parcours imposé par nos bourreaux pour la protection du capitalisme (...) Aux lacrymogènes et LBD nous répondons le plus proportionnellement possible (...) ».

Le 17 janvier 2021, le GALE a évoqué sur sa page Facebook la quatrième « marche des libertés » de Lyon s'étant tenue la veille et s'est enorgueilli de la vandalisation d'agences bancaires par ses sympathisants : « Deux banques ont eu le bonjour du bloc anticapitaliste », et des affrontements avec les forces de l'ordre : « Les flics n'étaient pas à portée de projectiles pendant le début du parcours. Mais à la première intersection où ils tentent une charge sur le côté du bloc ils sont énergiquement repoussés », « La cerise sur le gâteau pour finir cette belle journée (...) un CRS tombe à terre et ses collègues se réfugient dans la contre allée en appelant du renfort qui viendront clôturer cette belle journée ».

Le 8 février 2021, le GALE a publié sur Twitter un nouvel appel à la violence dans une vidéo intitulée « Autodéfense populaire Lyon » mettant en scène une altercation entre un supposé militant d'extrême-droite sur lequel se ruent plusieurs militants antifascistes afin de le bousculer et de lui assener des coups et accompagnée du message « C'est cela qui nous tient à cœur en tant qu'antifascistes : des ripostes collectives et multiples d'autodéfense populaire. ».

Dans une publication du 9 février 2021 sur sa page Facebook, en souvenir de l'acte XIII du mouvement des gilets jaunes, le GALE a justifié le recours à la violence qu'il qualifie d'« autodéfense populaire » et définit comme un « mouvement solidaire, autonome et organisé qui se ressaisit de la violence pour contre les attaques réactionnaires ».

Ainsi, le 27 juin 2020, le GALE a revendiqué sur Facebook l'organisation d'une manifestation non déclarée ayant donné lieu à des actes de vandalisme : « déambulation (...) pour dénoncer les meurtres policiers (...) Plus de 300 personnes ont défilé sauvagement (...) Des graffs et collages contre la police et pour son abolition, détériorations de matériels sécuritaires et marchands ont été de mises (...) Des initiatives à soutenir et multiplier. ». Sur Twitter, le GALE poste le même jour des photos dont un mur tagué « #ABOLITION DE LA POLICE ».

De même, le 13 décembre 2020, le GALE a fait, sur sa page Facebook, le récit de la troisième « marche des libertés », et annonce que « la première bataille commence et une pluie d'œufs de peinture rose s'abat sur les flics (...) la BAC repart en courant sous une pluie de bouteilles et de pavés » et conclut son post en souhaitant un « joyeux ACAB DAY » à ses lecteurs.

Dans le cadre de la tenue, les 10 et 11 décembre 2021 à Vaulx-en-Velin, du festival « Lyon Antifa Fest » dont votre groupement est l'un des organisateurs, des rappers se produisant sur scène ont tenu des propos incitant à la haine à l'encontre des forces de l'ordre : « tout le monde déteste la police » « à bas l'État, les flics et les fachos ! ». Sont visibles lors de cet événement une banderole « ACAB (all cops are bastards- tous les flics sont des batards) », des produits dérivés sur lesquels figuraient les chiffres « 1312 (numéros des lettres de l'alphabet correspondant à ACAB) », un panneau « BOYCOTT ISRAEL ETAT RACISTE », une affiche du GALE et une banderole avec le logo du groupement. Des intervenants dont un membre du GALE se sont exprimés sur scène pour défendre les membres et sympathisants du GALE interpellés pour des faits de violence commis lors la manifestation précitée du 28 août 2021.

Le 3 janvier 2021, le GALE a lancé un appel à supprimer la police considérée comme représentante d'un système raciste et violent via une campagne d'affichage dans la ville de Lyon. Les affiches, porteuses du logo du GALE et de l'adresse de son site internet, intitulées « LA POLICE TUE », représentaient un policier en tenue, matraque à la main, porteur d'une cacoule de l'organisation américaine suprémaciste blanche « Ku Klux Klan ».

Le 20 juillet 2021, un sympathisant du GALE et vous-même avez été appréhendés à Lyon, en train de taguer la façade d'un mur (« ACAB »). Un véhicule de police a fait également l'objet de dégradations par un tag durant l'intervention des forces de l'ordre (« ACAB », « nique la G.O.M. (Groupe opérationnel mobile de la police municipale de Lyon). Dans les jours suivants, le GALE a revendiqué sur divers réseaux sociaux la paternité de ces dégradations et vous-même avez été condamné le 28 janvier 2022 par le tribunal judiciaire de Lyon à une peine de 800 euros pour des faits de dégradation légère en réunion.

Le 21 août 2021, le GALE a publié sur Twitter des photographies d'affiches « Vue dans les rues de Lyon... » sur lesquelles figurent des images d'altercations entre policiers et manifestants avec apposés des slogans visant à discréditer les forces de l'ordre tels que « TABASSER, LE PLUS BEAU DES METIERS » « TRAQUER, LE PLUS BEAU DES METIERS » « MUTILER, LE PLUS BEAU DES METIERS » « TERRORISER, LE PLUS BEAU DES METIERS ».

Le 12 septembre 2021 a été relayé sur la page Facebook du GALE, un tweet du ministre de l'Intérieur rendant hommage aux policiers, avec pour intitulé « La police tue, mutilé, humilie au quotidien... #1312 Aucune honte le Gerald Darmanin ». En commentaire, un internaute a posté un dessin caricatural du ministre de l'Intérieur braquant un pistolet et tenant un document avec un QR code, représentant un pass sanitaire dont les lettres « s » du mot PASS reprennent la typographie du logo des SS du régime nazi.

Le 12 septembre 2021, le GALE a publié sur Twitter une vidéo d'un concert dans laquelle il est permis d'entendre un chanteur scandant sur scène « fuck la police, fuck le 17 », et faisant reprendre au public « tout le monde déteste la police ».

Le 15 septembre 2021, le GALE compare sur sa page Facebook la création de nouveaux effectifs de police à la création d'une milice : « Création de 30 000 milles miliciens en 2022, on entend au loin le bruit des bottes ».

Le 21 février 2021, le GALE a publié sur Facebook un message dénonçant la présence de militants d'extrême-droite à Lyon, message qui a suscité un commentaire incitant au meurtre des militants précités : « Pour une bonne dissolution, une seule solution : vive la chaux vive ».

Le 8 mars 2021, un appel à la violence à l'encontre de l'institution carcérale est publié par le GALE sur sa page Facebook « #feuxauxprisons » en légende d'une vidéo de soutien à la famille d'un détenu décédé au cours de sa détention. Le même appel avait déjà été diffusé par le GALE dans un message du 11 octobre 2020. Le 8 avril 2021, le GALE a publié un même appel à manifester pour la fermeture des centres de rétention administrative accompagné par un dessin d'un centre en flammes intitulé « feu aux centres de rétention ».

Le 7 décembre 2021, le GALE a appelé sur Twitter à en venir aux mains avec des membres du groupe identitaire « les remparts Lyon » dans le cadre d'une marche aux flambeaux et le 13 décembre 2021, à l'occasion du « ACAB day », il a partagé sur sa page Facebook un message particulièrement violent et accusatoire à l'encontre de l'institution policière

L'ensemble de ces éléments, particulièrement nombreux et éloquent, montre que le GALE est régulièrement impliqué dans la commission d'actions violentes auxquelles il appelle et qu'il revendique ouvertement, tant à l'égard de ses adversaires politiques, notamment d'ultra-droite, qu'à l'égard des forces de l'ordre régulièrement prises pour cibles, dans les propos ou actions du groupement ou de ses membres. Loin de désavouer les propos et actions de vos militants, vous n'avez cessé de publier des messages y encourageant ou revendiquant ces agissements violents.

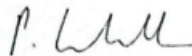
Par suite, il est envisagé de dissoudre ce groupement de fait au motif qu'il provoque à des manifestations armées dans la rue ou à des agissements violents à l'encontre des personnes ou des biens, au sens du 1° de l'article L. 212-1 et de l'article L. 212-1-1 du code de la sécurité intérieure.

Conformément à l'article L. 122-1 du code des relations entre le public et l'administration, vous pouvez présenter des observations écrites et, le cas échéant, à votre demande, des observations orales. Dans le cadre de cette procédure contradictoire, vous pouvez vous faire assister par un conseil ou vous faire représenter par un mandataire de votre choix. Je vous prie de me faire parvenir vos observations dans le délai de dix jours à compter de la notification de la présente lettre, par messagerie à l'adresse suivante (dlpaj-cart@interieur.gouv.fr) ou, le cas échéant, par voie postale à l'adresse suivante :

Ministère de l'Intérieur
Direction des libertés publiques et des affaires juridiques
Section n°2
Place Beauvau
75800 PARIS Cedex 08

Une éventuelle décision d'engager la procédure de dissolution du groupement de fait le Groupe Antifasciste Lyon et Environs (GALE) que vous dirigez, n'interviendra qu'au terme de ce délai.

La directrice des libertés publiques
et des affaires juridiques



Pascale Légise